

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 45 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivé à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 9 Avril.

Tous les journaux et correspondances que nous avons reçus au moment d'écrire ces lignes, constatent que l'idée du congrès, qui paraissait tout à fait abandonnée, reprend quelque faveur dans les cercles diplomatiques. En sera-t-il de même demain, et le télégraphe ne nous apportera-t-il, au contraire, des informations aussi alarmantes qu'il y a quelques jours?... Il est difficile de le dire, car la question anglo-russe est trop compliquée pour ne pas nous réserver de nombreuses surprises.

Quoiqu'il en soit, la presse de Berlin, qui est plus ou moins l'écho des vues du prince de Bismarck, encourage et engage le gouvernement russe à faciliter, par de sages et habiles concessions, au gouvernement anglais son entrée dans le Congrès.

Il est maintenant bien démontré que, sans l'Angleterre, il n'y a pas de Congrès possible. L'Allemagne n'admet pas que l'on discute le remaniement complet du traité de Paris de 1856, en dehors de cette puissance qui est si directement intéressée dans la question.

Nous désirons vivement, dit le *Soleil*, que ce soit le plateau de la paix qui l'emporte. La guerre turco-russe, quoique lointaine, a porté un préjudice considérable au monde des affaires de toute l'Europe.

Une guerre entre l'Angleterre et la Russie aurait des effets encore plus désastreux pour le commerce et l'industrie des deux mondes. Ce serait une calamité, une ruine universelle.

Puis, sait-on au juste dans quelles limites se renfermerait cette guerre et si d'autres puissances européennes et asiatiques ne seraient pas amenées par le cours des événements et la force des choses à participer à une lutte dont les proportions deviendraient gigantesques et dont les conséquences seraient incalculables?

Une brochure impérialiste.

Un écrivain bonapartiste, M. Léonce Dupont, vient de publier sur ce qu'il appelle : *Les deux démocraties*, celle de la République et celle de l'Empire, une brochure instructive et curieuse par les révélations qu'elle renferme.

M. Léonce Dupont voit surtout dans l'acte du 4 septembre, qui renversa brusquement l'Empire, la revanche de l'acte du 2 décembre, qui avait renversé non moins brusquement la République.

Toutefois, le publiciste de l'Appel au peuple convient que dans la forme l'acte du 4 septembre fut plus doux et plus humain que l'acte du 2 décembre. Mais ce qu'il reproche au gouvernement de la Défense nationale, c'est de n'avoir pas immédiatement consulté le suffrage universel, c'est d'avoir soumis pendant six mois la France à une dictature révolutionnaire. Ce reproche n'est que trop fondé.

La brochure nous apprend que le parti bonapartiste ne se répit à espérer qu'à la fin de 1872, en voyant diminuer, avec les chances de durée de la République dont on supposait l'existence attachée uniquement à la présidence de M. Thiers, le crédit et la popularité de cet homme d'Etat devenu suspect à la majorité de

l'Assemblée nationale.

Les impérialistes eux-mêmes, dit M. Dupont, eurent alors la pensée qu'ils pouvaient profiter des circonstances pour remettre l'Empire debout sur les débris de la République de M. Thiers. Il ne leur semblait pas impossible de ramener à Paris l'empereur Napoléon III. On a raconté que ce dessein fut mis à l'étude et froidement examiné par l'empereur, qui ne le trouva point trop téméraire.

La mort de l'empereur Napoléon III, qui disparut le 9 janvier 1873 de la scène du monde, emporta ce projet de restauration impériale. M. Rouher allait passer sur le premier plan, il allait gouverner en maître absolu le parti de l'Appel au peuple, dont la jeunesse de celui qui était déjà pour ce parti l'empereur Napoléon IV, ajournait les espérances à des temps lointains.

Dans les conseils de famille qui ont été tenus à Chislehurst après la mort de l'empereur Napoléon III, raconte M. Léonce Dupont, M. Rouher s'était fait la part très belle. Il avait si bien arrangé les affaires, réglé les situations qu'il se trouvait réunir dans sa main à la fois la tutelle de l'enfant, la régence dévolue à la mère, l'intendance des biens et la direction politique du parti. Il était encore, autant que les circonstances le permettaient, le vice-empereur.

M. Léonce Dupont blâme M. Rouher d'avoir pris part, avec les monarchistes, au renversement de M. Thiers, le 24 mai. Il valait mieux s'entendre avec M. Thiers qui détestait moins l'empire que la monarchie. M. Thiers paraissait disposé, d'après M. Léonce Dupont, à prendre, pour obtenir les voix bonapartistes, l'engagement formel de soumettre la question d'un gouvernement à la décision d'un plébiscite.

L'ardeur et la sincérité des convictions bonapartistes de M. Léonce Dupont ne l'aveuglent point sur la réalité des choses et la valeur des hommes. Il se demande où en est le parti de l'Appel au peuple ou de l'Empire, et voici la réponse qu'il se fait à lui-même.

« Le parti de l'Empire a vu peu à peu le définitif se substituer au provisoire ; aux fatalités qu'il subissait, il a vu s'ajouter d'incessantes disgrâces. Ce qu'il a fait pour réussir a tourné à son détriment ; le 21 Mai a préparé la royauté ; du Septennat est sortie la République légale ; du 16 Mai a jailli un regain de vigueur pour la République. Ce qu'il a gagné dans les élections, le parti de l'Empire l'a perdu dans le Parlement.

« A l'heure qu'il est, il nous semble plus délaissé qu'il ne fut jamais ; le temps a un peu fatigué les dévouements ; la mort, la vieillesse, les besoins inexorables de la vie, ont jeté quelque désordre dans ses rangs. Personne n'a su lui créer de sérieux instruments de propagande ; il n'y a point de parti plus pauvre de journaux, plus dépourvu de tout. On pourrait aujourd'hui refaire l'enquête à laquelle donna lieu, en 1874, la découverte du papier Girerd, on constaterait d'un côté, un fonds de grandes déceptions, de grandes rivalités, de grandes misères, de l'autre, on verrait une certaine catégorie d'impérialistes heureux de jouer, dans l'une ou l'autre des deux Chambres, un rôle qui

suffit à leur modeste ambition. Le parti de l'empire, sauf de rares exceptions, n'a plus les apparences d'un parti militant ; il y a lieu de se demander sur quels hasards, sur quels intérêts et sur quelles personnalités on peut encore fonder l'espoir d'une restauration de Napoléon IV. »

On ne saurait dire de plus dures vérités au parti de l'Appel au peuple, on ne saurait mieux caractériser son impuissance hors du Parlement et surtout dans le Parlement, où il s'agit beaucoup, mais où il ne s'agit que dans le vide.

Voici maintenant les paroles trop exactes que M. Léonce Dupont adresse au fils de l'empereur Napoléon III :

« De toute façon, dit-il, de quelques projets, de quelques illusions qu'il se nourrisse, le prince impérial est aujourd'hui en présence d'une réalité : il est en exil et la République s'est installée au sein d'une nation dont l'Empire eut si longtemps les faveurs. Cette situation est bien faite pour donner au fils de Napoléon III l'assurance que, jusqu'à ce jour sa cause n'a pas été bien servie, non par défaut de bonne volonté, mais par défaut de prévoyance, par défaut de direction, par défaut de discipline et surtout par défaut de doctrine. »

Il y a dans ce langage, qui est celui de la désillusion et de la désespérance, une amère critique de la tactique, de la stratégie que M. Rouher a cru devoir adopter dans l'intérêt de la cause bonapartiste,

M. Léonce Dupont arrive ensuite à une conclusion qui est en harmonie avec les idées générales de sa brochure, conclusion d'ailleurs très-logique dans les circonstances actuelles.

« Le régime tombé, dit-il en terminant, l'empereur Napoléon III méconnu, trahi, maltraité de ceux-là mêmes qu'il avait comblés de faveurs, la famille impériale exilée, eurent les témoignages de notre respect et de notre dévouement. — Nos répugnances, nos sympathies n'ont subi aucun changement ; mais, si le pays, pardonnant les usurpations, oubliant même les crimes de la Commune, entend se confier à la République, il nous paraît obligatoire de se résigner à cette volonté, de la seconder au besoin pour éviter que la France ne soit entraînée en de vœux malheurs. »

En examinant cette conclusion, le *Soleil* fait remarquer que ce n'est pas la tactique parlementaire de M. Rouher qui a fait tort à l'Empire : ce sont les échecs diplomatiques et militaires de la fin du règne de Napoléon III qui ont compromis la cause impérialiste.

Quoi qu'il en soit, M. Léonce Dupont arrive, par d'autres raisons, à la même conclusion que M. Dugué de la Fauconnerie. Il conseille à ses amis politiques de renoncer à l'opposition irrécyclable pour faire de l'opposition constitutionnelle.

La République française repousse avec raison ces avances. Nous n'avons pas besoin, dit-elle, de provoquer de fausses conversions, de recourir à des alliances douteuses, pour grossir le nombre de nos troupes.

Un article du Prince Napoléon.

Le Prince des dîners gras du Vendredi-Saint, héritier du Prince impérial aux termes du Sénatus-Consulte voté par ordre de Napoléon III, vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* un pamphlet tout à fait digne de lui. Ce travail rempli d'inexactitudes est consacré à l'attitude de l'Autriche et de la France dans la guerre de 1870-1871. On lit à ce sujet dans la *Gazette de France* :

La publication que vient de faire le prince Napoléon aura, du moins, un résultat heureux : c'est de mettre dans un jour éclatant la merveilleuse incapacité de Napoléon III et de ses conseillers.

Cette incapacité est aujourd'hui tellement évidente que les intelligences les plus prévenues ne sauraient la méconnaître.

On a vu l'empire travailler à partir de 1856 à faire disparaître les petites souverainetés que la France avait constamment défendues contre les envahissements des grands Etats et dépenser l'or et le sang du pays pour leur substituer des puissances de premier ordre qui, dès le premier jour de leur existence, devaient, en vertu même de la logique, se tourner contre nous et amener notre ruine.

L'empereur et le prince Napoléon, en suivant cette politique, n'ont pas seulement sacrifié la France à des théories d'école, à des préjugés de parti ou à des considérations d'intérêt personnel. Ils ont encore fait preuve de l'inintelligence la plus absolue que l'on puisse supposer. Ils se sont laissés jouer de la manière la plus grossière par l'Allemagne et l'Italie.

Les pièces diplomatiques ne laissent aucun doute à cet égard.

C'est l'empereur qui, en 1866, a poussé de toutes ses forces l'Italie à conclure une alliance contre l'Autriche avec la Prusse. Mais tandis que l'Italie se faisait donner ces conseils par Napoléon III, afin d'être en droit, suivant les éventualités qui pourraient surgir de réclamer plus tard son concours, elle s'était entendue, depuis longtemps, avec le cabinet de Berlin, afin de se dégager de tout lien de reconnaissance envers la France.

Et elle était résolue à tenir, quoi qu'il advint, le traité avec la Prusse. Le général La Marmora déclara dans son livre, qu'il « était décidé à maintenir à quelque prix que ce fût, les engagements de l'Italie avec la Prusse. »

On sait la suite. Dupé par l'Italie, joué par M. de Bismarck, Napoléon III fut réduit à dévorer l'humiliation qui résultait pour sa personne et son gouvernement de l'issue de la guerre de 1866.

Toutes les pensées des hommes de l'empire n'eurent plus dès lors qu'un seul objectif : réparer l'échec de la politique impériale.

Pour y arriver, des alliances étaient nécessaires ; mais il fut impossible à l'empire de trouver des alliés : la Russie s'était engagée avec la Prusse. Nous avons vu en 1870, nous voyons encore aujourd'hui se dérouler les conséquences de cet engagement.

Restaient l'Autriche et l'Italie ; mais, de ce côté encore, l'empire ne pouvait éprouver que des mécomptes. M. de Beust aurait volontiers cherché, dans une alliance avec la France, le moyen de rendre à l'Autriche la situation que le désastre de Sadowa et le traité de Prague lui avaient fait perdre ; mais la Russie fit savoir à l'Autriche et à la France qu'elle était résolue à « localiser la guerre. » Le czar déclara au général Fleury « qu'il ne prendrait aucune part à la guerre, si ce n'est dans le cas où l'Autriche y prendrait part ; dans ce cas, il ne pourrait rester neutre. »

Quant à l'Italie, quelle que fut l'issue de la guerre, elle était moralement sûre que Rome lui serait livrée. Il ne lui restait qu'à jouer, à l'égard de la France, le rôle dont elle s'était acquittée avec tant de duplicité et de succès en 1866. C'est à quoi ne manqua point la diplomatie italienne, et tel fut le but de « la ligue des neutres, » c'est-à-dire des

négociations qui eurent lieu entre l'Autriche et l'Italie.

Du commencement à la fin, les hommes de l'empire avaient été dupes d'une mystification. Le travail que vient de publier le prince Napoléon achève de le prouver. C'est là ce qui résulte des éclaircissements qu'il a voulu donner au public. Il en résulte aussi que le prince, dont on s'accordait en général à reconnaître l'intelligence, a été victime, tout comme Napoléon III, des finesses de la diplomatie italienne.

Il est clair que le « César déclassé » a été singulièrement surpris par ses courtisans. Il ne paraît plus aujourd'hui qu'il ait été supérieur en rien à ce malheureux Napoléon III, pour l'intelligence et le caractère duquel on sait qu'il professait dans le temps et qu'il professe encore un si superbe dédain.

On lit dans l'Union :

La Revue des Deux-Mondes publie en tête de sa livraison de ce jour un article intitulé : Les Alliés de l'Empire en 1869 et 1870. L'auteur de ce pamphlet contre les catholiques s'appelle Jérôme-Napoléon Bonaparte, et la signature enlève toute valeur à son travail qui débute ainsi : « L'histoire a ses droits, le patriotisme ses devoirs. » Le héros négatif de Crimée respecte les droits de l'histoire comme il a pratiqué les devoirs du patriotisme.

Nous aurons l'occasion de réfuter les appréciations haineuses, les assertions mensongères ; aujourd'hui nous ne voulons retenir que quelques aveux écrits sur les tablettes de la famille impériale par l'un de ses membres :

1° Napoléon III, par l'étude de la politique de Napoléon Ier et par ses souvenirs de jeunesse, alors que, parmi les insurgés italiens de 1831, il prenait part à la Révolution contre le Pape, condamnait le pouvoir temporel, et attendait la mort de Pie IX pour mener ses idées personnelles à bonne fin ;

2° Les rapports fréquents et directs de MM. de Metternich et Nigra ont évidemment égaré par les motifs les plus frivoles, Napoléon III et son entourage ;

3° Il n'y avait en 1870, contrairement à ce qu'on prétendit les impérialistes aucune base sérieuse d'alliance, et Napoléon III avait eu trop de confiance dans la portée des lettres échangées en 1868 et 1869 entre les souverains d'Autriche et d'Italie et les Tuileries ;

4° En août 1870, le prince Napoléon fut envoyé de Châlons à Florence pour demander le secours armé de l'Italie et de l'Autriche, en laissant l'Italie libre de fuir ce qu'elle voulait à Rome.

Nous doutons fort que le parti bonapartiste soit reconnaissant à l'insolite collaborateur de la Revue des Deux-Mondes de ses révélations sur la politique impériale.

Quant aux attaques contre les catholiques, elles n'ont aucune valeur, car depuis longtemps les hommes non suspects de cléricisme, M. Thiers, par exemple, ont condamné la complicité napoléonienne dans l'œuvre néfaste de l'unité italienne et de l'unité allemande. Or, contre ce double attentat à la sécurité nationale, qui donc protestèrent les premiers, sinon les catholiques ?

Le prince Napoléon a mêlé à sa diatribe une injure au grand Pape qui vient de mourir. C'est un hommage involontaire rendu à la mémoire de Pie IX.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

Séance du 4 avril 1878.

DELIBERATION SUR LE CHEMIN DE FER de Montauban à Brive.

Après avoir eu pris connaissance du tracé et plan du chemin de fer de Montauban à Brive, le Conseil municipal a adopté la délibération suivante :

Vu les pièces de l'avant-projet d'un chemin de fer de Montauban à Condat sur la ligne de Périgieux à Brive par Cahors, Gourdon et Sarlat, avec variante de Gourdon à Brive par Souillac,

Considérant que cette ligne doit constituer l'achèvement du chemin direct de Paris à Toulouse en Espagne, que ce chemin attend son exécution, continuellement promise depuis 1842, et qui fut constamment ajournée par suite de la préférence donnée à la ligne de Paris à Agen, dont de hautes influences obtinrent la construction au détriment de la justice et du droit ;

Que le résultat de cette préférence fut d'organiser le Grand-Central de manière à donner des allongements de 100 kilomètres de Paris aux départements qui forment le Midi proprement dit ;

Que le département du Lot, traversé du Nord au Sud par la route nationale n° 20 de Paris à Toulouse, a eu particulièrement à souffrir de la déviation qu'a subie la ligne de Limoges à Montauban et que le projet actuel peut, suivant la direction qui sera suivie, constituer une réparation du préjudice que le département supporte depuis si longtemps ;

Qu'en suivant la direction de Gourdon sur Condat, la ligne vient se heurter contre un obstacle qu'elle ne franchit pas et qu'elle ne peut éviter qu'en se dirigeant à gauche ou à droite sur Brive ou sur Périgieux pour continuer sa route en subissant en pure perte un allongement de 25 ou 47 kilomètres ;

Qu'au contraire en se dirigeant de Gourdon par Souillac, directement sur Brive, la voie nouvelle devient le prolongement naturel, direct et sans détours de la ligne de Limoges, Si-Yrieix, Brive et réunit, par le plus court chemin, Paris à tout le Midi ;

Qu'au point de vue de l'intérêt particulier aux deux départements de la Dordogne et du Lot, il ne saurait y avoir de doute sur la supériorité de la ville de Souillac, de ses ressources industrielles et agricoles et sur l'importance des pays traversés : le Vigan, Payrac, Lamothe, Gignac, comparés à Sarlat et Martignac, localités sans importance et sans avenir et dont le commerce d'exportation, qui se fait avec Bordeaux, sera d'ailleurs desservi par la ligne de St-Denis au Buisson.

Sous un autre point de vue, considérant qu'un intérêt considérable s'attache pour toute la région du Midi à la meilleure exécution d'une ligne directe sur Paris ; que la ligne projetée doit être construite dans de bonnes conditions pour desservir de grands trafics et satisfaire aux nécessités aujourd'hui inévitables de célérité et de bon marché ;

Qu'il est acquis que pour atteindre ce résultat il y a certaines bases de constructions dont les limites, en plan et en profil, ne peuvent être dépassées ; que ces limites sont des rayons de courbe de 500 mètres au moins et des inclinaisons de douze millimètres et demi, au plus,

DELIBERE :

Le Conseil municipal de Cahors approuve de sa plus énergique approbation le projet d'un chemin de fer de Montauban à Brive, par Cahors, Gourdon et Souillac, repoussant celui de Gourdon à Condat par Sarlat.

Demande que cette voie qui constitue la partie principale du chemin direct de Paris à Toulouse soit construite dans les conditions nécessaires aux lignes de grand trafic c'est-à-dire avec des courbes de 500 mètres au moins de rayon et des inclinaisons de douze millimètres et demi au plus (0,0125) ; Insiste pour la prompte exécution de ce chemin qui a le double avantage de répondre à l'intérêt général et de donner satisfaction aux vœux légitimes de nombreuses populations trop longtemps dédaignées.

Le Conseil municipal de Cahors rappelle avec raison ce que nous avons dit bien souvent dans le Journal du Lot, à savoir que l'empire avait déshérité le département du Lot de la grande voie de communication entre Paris et Toulouse. La réparation de cette injustice doit être poursuivie avec un zèle persévérant par tous ceux qui sont dévoués à la prospérité de nos populations, si indignement trompées par la propagande bonapartiste, mais qu'il ne faut pas rendre responsables de l'abus que l'on fait de leur crédulité et de leur honnêteté.

Nous devons dire pourtant que, pour la réalisation des vœux du Conseil municipal de Cahors, il est nécessaire que M. le ministre des travaux publics se mette d'accord avec la Compagnie d'Orléans. La construction et l'exploitation des nouvelles lignes sont intimement liées à cette entente tout à fait indispensable. A côté des vœux pour tel ou tel tracé, il faut placer la question pratique. Nous considérons, avec tous les économistes et tous les financiers sérieux, qu'il n'y a rien de possible et d'utile en dehors d'une communauté de vues entre l'Etat et les grandes compagnies qui ont rendu et qui rendront encore les plus éminents services.

Nous aurions souhaité, en outre, que le conseil municipal de Cahors mentionnât dans sa

délibération le chemin de fer de Cahors à Capdenac. La ligne directe de Paris à Toulouse ne doit pas faire oublier que la ligne de Cahors à Capdenac ouvrirait à notre agriculture, et surtout à notre viticulture, d'importants débouchés qui lui sont aujourd'hui fermés vers l'Auvergne et les départements du Centre convergents à Lyon et à l'Est. Le classement des nouveaux chemins est élaboré en ce moment, au ministère des travaux publics, et il ne sera terminé que pour la prochaine session de la Chambre des députés et du Sénat. Gardons-nous de laisser croire que nous ne mettons pas sur le même pied, dans nos réclamations et nos efforts, les trois arrondissements du Lot.

Le Tribunal consulaire et tous les notables du commerce ont, pour leur compte, signé une adresse qui est en complet accord avec la délibération du Conseil municipal.

La Commission des chemins de fer qui s'est réunie dimanche à la Préfecture s'est prononcée à l'unanimité favorable au tracé de Montauban à Brive par Cahors, Gourdon et Souillac.

Dans sa séance de vendredi dernier, le conseil municipal de Cahors a voté à l'unanimité la somme de 50,000 fr. pour l'établissement d'une école normale dans la ville. Tout porte à croire que le conseil général accueillera favorablement l'offre du conseil municipal et que l'école normale sera établie au chef-lieu du département. Nous n'avons jamais cru qu'il pût en être autrement.

Le Conseil général du Lot a ouvert, hier lundi, sa première session de l'année 1878.

On sait que la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux porte que ces assemblées départementales tiennent chaque année deux sessions.

La session dans laquelle sont délibérés le budget et les comptes commence de plein droit le premier lundi qui suit le 15 août et ne peut être retardée que par une loi.

L'ouverture de l'autre session a lieu au jour fixé par le conseil général dans la session de mois d'août précédent.

La durée de la session d'août ne peut excéder un mois, celle de l'autre session ordinaire ne peut durer plus de quinze jours.

Dès le 19 mars, M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire relative à la création d'une inspection générale du service vicinal dans les départements. Cette circulaire, communiquée aux présidents des conseils généraux et des commissions de permanence, porte que les inspecteurs seront choisis parmi les ingénieurs en chef, les inspecteurs généraux et les agents-voyers. Ce service d'inspection ne s'immiscera pas dans l'administration départementale et ne portera pas

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 9 avril 1878. (24)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Première partie.

LES TERREURS DE GUILLAUME LE SOT

Les bandits avaient sans doute trouvé sa cachette et trempaient en ce moment leurs mains avides dans cette pluie d'or. Il crut même entendre un son métallique et un ricanement.

La crainte d'être volé lui donna du courage ; la pensée de les voir à l'œuvre le troubla bien un peu.

Il fit un pas et, étonné de sa bravoure, il en fit deux.

Guillaume arriva ainsi à la cave, mais cette cave se divisait en plusieurs compartiments. Celui dans lequel se dissimulait le baril était situé sous la chambre de l'a-

vare. Un Judas faisait communiquer les deux pièces, et bien des fois Guillaume s'était réveillé en sursaut, croyant entendre qu'on enlevait son trésor.

Il se levait, descendait et ne voyait que des rats qui fuyaient à son approche. Comme il aurait voulu être encore à ces terreurs folles !

Cependant il avançait toujours et trouvait tout ouvert.

Tout à coup un bruit frayer ! Il aperçoit les deux hommes qu'il croyait endormis, accroupis dans le compartiment du fond, celui du baril, l'un tenant une chandelle l'autre un pot.

— Le vieux ladré, dit l'un, n'avait donc que de la piquette dans sa cave.

— Il mériterait qu'on l'étrangle, fit l'autre.

— Sur trois tonneaux, il y en a deux vides, et le troisième ne contient pas dix pintes.

— Prenons-les toujours.

— Bon, pensa Guillaume, ce sont des ivrognes.

— Ah ! ah ! reprit le premier, viens donc par ici, voilà une petite futaille toute neuve, derrière ces fagots, et qui semble contenir le nectar que nous cherchons.

Les cheveux de Guillaume, ceux qui lui restaient, se dressèrent sur sa tête. Ah ! s'il eût été brave, comme il se fut précipité sur les misérables, comme il les eût terrassés, comme... mais il res-

ta muet, à demi caché, de l'autre côté de la porte.

Les deux veilleurs reprirent : — Il n'y a pas de canelle, et je n'ai rien pour le percer.

— Enlève la bonde, conseilla l'autre.

— Je n'en vois pas.

— Emporte-le, nous le défoncerons là-haut.

— Trop lourd, fit le premier en essayant de soulever le baril.

— Eh bien ! allons toujours vider ce picquet, après nous reviendrons.

— Tu as raison. Et puis, il ne faut pas tou boire en un seul coup.

Les deux hommes remontèrent en chancelant. Ils étaient déjà aux trois-quarts ivres.

Le malheureux Guillaume, effaé derrière la porte, retenait sa respiration.

Les veilleurs passèrent sans le voir. Ils ne se donnèrent pas la peine de refermer le caveau.

Aussitôt qu'ils furent dans l'escalier, Guillaume bondit. Il courut à son or, dans l'ombre, et fit jouer par un petit ressort la planche de dessus.

Puis, plongeant ses deux mains dans le baril, il sentit avec une joie enivrante le métal qui pour lui n'était pas une chimère.

empporter d'un coup.

— Je ferai deux voyages, murmura-t-il en s'éloignant.

Il courut porter son fardeau près de ses hardes et revint à toutes jambes.

Il n'était plus vieux, il n'était plus poltron.

Il fit un second voyage avec autant de bonheur que le premier et retourna une troisième fois.

Il remua le baril, et avec un effort dont on eût cru incapable, il le souleva.

Déjà il l'avait roulé quelques pas lorsqu'un bruit de voix se fit entendre dans la cour.

— Jésus ! murmura Guillaume, je suis perdu.

Il souleva son trésor et alla se placer avec derrière les tonneaux vides, se couchant par terre et se pressant dans ses bras.

— Une voix, qu'il connaissait trop bien, disait à l'entrée de la cave, sur le ton interrogatif :

— Il est venu ?

— Oui, répondit l'un des hommes.

— Il a emporté ses nippes ?

— Comme vous l'avez ordonné.

— Mais il n'est pas descendu à la cave ?

— Oh ! non, monseigneur.

— Si j'en venais, par hasard, vous m'entendez, il faudrait qu'il n'en ressortit pas ; car il pourrait y voir ce qu'il ne doit pas

voir.

— C'est fait de moi ? pensa l'avare.

— Entrons-nous dans la cave ? dit l'un des veilleurs.

— Inutile, vous ne travaillerez pas cette nuit. Demain, Lapoulotte vous donnera le plan. Dans huit jours, je veux cette cave habitable.

— Vous l'aurez, monseigneur.

— Guillaume entendit les pas s'éloigner. Pensant avec raison que les deux hommes reconduisaient le comte de Rheinberg jusqu'à la rue, il profita du temps pour charger son baril sur son épauule, et, pliant sous le poids, mais aiguillonné par la peur, il gagna la brèche du mur ; et là, il prit sa course encore une fois et arriva brisé à la maison de mariette.

Il remit tout l'or dans le tonneau et celui-ci dans un coin ; jeta son linge dessus et allait se coucher sur le toit, lorsque la veuve, encore égarée, vint le tirer par les bras.

La pauvre mère s'était habillée.

— Alerte ! cria-t-elle à Guillaume, vaill le jour, et vous m'avez promis de m'accompagner.

— Et vous allez me trouver prêt, répondit Guillaume, en jetant un regard inquiet sur le tas de linges qui recouvrait son trésor. Quand vous voudrez.

— Alors, suivez-moi.

(A suivre.)

atteinte aux pouvoirs des conseils généraux, en matière de vicinalité.

La question si importante, posée par M. de Valon, est donc à l'ordre du jour des conseils généraux dans leur présente session.

En ce qui concerne les chemins de fer, les conseils auront à s'occuper des projets de M. de Freycinet, qui s'est fait transmettre, dès le 14 janvier, les vœux émis par les conseils dans leur session de décembre, en ce qui concerne les chemins de fer d'intérêt général ou d'intérêt local.

Les préfets, sur l'ordre du ministre des travaux publics, ont dû se mettre en rapport avec les six commissions techniques de classement des chemins de fer et les cinq commissions régionales des voies navigables, instituées par décrets du 2 janvier.

Les projets de M. Bardoux, relatifs à la création d'écoles normales intra-départementales pour les filles et aux travaux artistiques à exécuter dans les départements seront également examinés.

Le Vinage à prix réduit.

Nous trouvons dans le Moniteur vinicole, une appréciation du discours de M. de Valon. Le Moniteur vinicole, on le sait, est l'organe de ces commerçants de vins de Bordeaux et de Béziers, qui sont partisans du vinage à prix réduit pour acheter des vins au rabais...

M. de Valon a demandé le rejet de la loi, parce que sa conséquence, cachée mais forcée, est l'abaissement des droits sur les alcools de vinage, abaissement qui ferait perdre 100 millions par an au 60 département viticoles autres que ceux du Midi.

Après le vote de la loi, la situation est d'une netteté qui ne laisse rien à désirer. Le Gouvernement, le Parlement, la presse de Paris et de province, tout le monde est d'accord. Le vinage, en franchise ou à faible droit, est la conséquence obligée de la convention.

Ainsi que nous l'avons dit, ainsi que M. Tizard l'a démontré avec une grande précision, le droit payé par les vins Espagnols était de vingt-cinq centimes, seulement par hectolitre sous le règne de Napoléon III. Il a été porté à 5 fr. en 1871, quand il fallait à tout prix trouver des ressources pour verser l'indemnité de guerre aux Prussiens.

Comment, dans une telle situation, M. de Valon a-t-il pu se laisser aller à déclarer, que le vinage à prix réduit était la conséquence obligée de la convention franco-espagnole?...

Le Lot a résisté jusqu'ici à l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru, votée par M. de Valon. Le Lot résistera bien mieux à la réduction à peu près insignifiante du tarif pour les vins d'Espagne. En revanche, le Lot et les autres départements produisant des vins naturels ne résisteraient pas au vinage à prix réduit.

raison. Mais alors pourquoi commettre une hérésie financière et une faute que rien n'explique, en présentant le vinage à prix réduit comme la conséquence obligée de la convention...

Un commissionnaire de Bordeaux qui voudrait acheter au rabais tous les vins du Lot, ne tiendrait pas un autre langage que celui de M. de Valon dont les bonnes intentions, du reste, ne sont mises en doute par personne.

ARMÉE TERRITORIALE.

Avis. — Les hommes des classes 1866 et 1867 appelés cette année, qui seraient dans l'intention de demander des sursis, jusqu'à la convocation de 1879, sont prévenus que la période d'exercices de l'année prochaine sera vraisemblablement d'une durée supérieure à celle de 1878.

La commission spéciale de réforme devant laquelle pourront se présenter les hommes de ces deux classes qui seraient dans le cas d'être réformés, se réunira le 11 avril à Montauban, le 13 avril à Cahors.

Par décret du 4 avril, M. Chaumette, lieutenant-colonel d'artillerie, est nommé colonel commandant le 28 régiment. M. Chaumette, est le beau-frère de M. Roth, contrôleur des contributions directes à Cahors.

EXAMENS DU BREVET DE CAPACITÉ.

1^{re} session de 1878. (1, 2, 3, 4 avril). Aspirantes.

56 inscriptions; 54 aspirantes ont répondu à l'appel de leur nom; 26 ont obtenu le certificat d'aptitude dans l'ordre de mérite suivant, pour le Brevet de 2^e ordre:

- Mlle 1 Cony (avec mention très bien). 2 Fromant (avec mention bien). 3 Darnis, id. 4 Piganiol, id. 5 Molinier, — 6 Bergongoux Jeanne, — 7 Lafon Marie, — 8 Dujol, — 9 Cayla, — 10 Arliac, — 11 Lamothe, — 12 Mazet, — 13 Bajoridan, — 14 Bel, — 15 Massé, — 16 Cayre Castel, — 17 Naves, — 18 Auricoste, — 19 Roux, — 20 Sibut, — 21 Marty, — 22 Henry, 23 Cabrol, — 24 de Huarté, — 25 Maury, — 26 Dourenès.

Mlle Cony a obtenu, en outre, le certificat d'aptitude pour le brevet de 1^{er} ordre avec addition de la langue allemande et la mention Bien.

Mlle Massé a obtenu l'addition de la musique.

Le 7^e de ligne a exécuté hier, à la gare, la manœuvre de la montée en wagon et de la descente. Ces exercices ont été faits de jour et de nuit, sous les yeux du colonel du régiment, avec une rapidité et une précision, dignes d'éloges.

En moins de deux minutes après le signal du clairon, l'embarquement de l'équipement et des hommes a été opéré. Deux minutes ont également suffi au débarquement complet.

Les mêmes exercices ont continué aujourd'hui à la gare.

Les troupes du 7^e de ligne ont été passées en revue, dimanche, sur les allées Fénelon, par le général Mangin.

Le concert donné dimanche par l'Orphéon de Cahors, a été très-brillant. La salle de spectacle était comble. Une fois de plus nous avons pu constater les efforts du jeune orphéon pour continuer, sous l'habile direction de M. Combes, les succès de son aîné.

Nous n'avons pu dans une première audition apprécier toutes les ressources de la nouvelle troupe dramatique qui avait obligamment offert son concours pour la circonstance, qui nous paraît composée de bons éléments. Nous aurons occasion de faire avec elle plus ample connaissance.

La musique du 7^e de ligne a exécuté deux ouvertures avec une précision et une netteté qui lui font honneur.

POLICE CORRECTIONNELLE DE CAHORS. Séance du 4 avril 1878.

Cris séditieux.

Le 27 janvier, après le résultat des élections des maires, on plantait un mai au nouveau magistrat.

C'est un usage général et il n'y eût eu rien à dire si quelques anciens meneurs bonapartistes n'eussent voulu compléter la fête par des cris de « Vivé l'Empereur » et « à bas la République ».

Les sieurs Marty; Lefranc, conseiller municipal; Barrot; Reste, cantonnier.

Cités en police correctionnelle: 1^o pour tapage nocturne; 2^o pour cris séditieux.

Ont été condamnés: Pour cris séditieux.

Lefranc, 50 fr.; Reste, 25 fr.; Barrot et Marty 16 fr., tous solidairement.

Ils sont tous condamnés en outre, à 11 fr. d'amende pour tapage nocturne et aux frais du procès.

THEATRE DE CAHORS. Jeudi 11 avril 1878.

Par droit de conquête, comédie en 3 actes. d'Ernest Legouvé.

Les deux Merles blancs, Folie vaudeville en 3 actes.

Pour la chronique locale: A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Les élections du 7 avril.

Tous les journaux bonapartistes de France (y compris celui de Cahors) ont publié solennellement cet ordre du jour électoral:

Nos candidats.

- M. Godelle, — Vervins. M. Peyrusse, — Auch. M. Sens, — Arras. M. Dussaussoy, — Boulogne. M. le comte d'Aulan, — Nyons. M. Planté, — Orthez. M. Lezaud, — Bellac. M. de Cardeneau, — Dax.

Candidats royalistes que nous soutenons à titre de protestation:

- M. de Paybernean, — La Roche-sur-Yon. M. La Chambre, — Saint-Malo. M. de Billotti, — Orange. M. Barcelon, — Carpentras. M. le marquis de Lordat, — Castelnaudary.

Aucun de ces candidats n'a été nommé: tous les candidats républicains ont été élus contre eux.

Ce qui est surtout digne de remarque, c'est que le Gers et le Pas-de-Calais qui faisaient partie des huit départements inféodés à l'empire... sur quatre-vingt-dix..., ont exclu MM. Peyrusse, Dussaussoy et Sens, invalidés par la Chambre et connus par l'exaltation de leurs idées napoléoniennes. Cela n'a rien qui nous surprenne, et nous voyons dans ce mouvement de l'opinion générale la réalisation de nos prévisions conformes à nos vœux.

S'imaginer que l'Empire pouvait revenir après trois invasions et deux partages de la France, c'était tout à la fois une folie et une espérance coupable. Les vrais monarchistes ne l'ont pas compris suffisamment, le jour où ils se sont unis aux partisans de l'Empire. Ils espient en ce moment cette inconcevable alliance, que la conscience publique a flétrie depuis longtemps; leurs candidats, en effet, contrairement aux précédentes élections, n'ont pas obtenu plus de succès que les bonapartistes dans la journée de dimanche dernier.

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 7 AVRIL.

- Aisne: Soye (363) (élu) 7 738. Godelle, invalidé, 7 387. Aude: Mir (363) (élu) 6 630. Lordat, invalidé, 7 788. Drôme: Richard, républicain (élu) 7 788. D'Aulan, invalidé, 7 788.

M. Camille Richard est élu par 61 voix de majorité.

Gers.

- David, républicain (élu) 8 666. Peyrusse, invalidé, 7 699.

Ille-et-Vilaine.

- Hovius, républicain (élu) 7 473. Lachambre, invalidé, 5 127.

Landes.

- Loulatot (363) (élu) 6 539. Cardneau, invalidé, 5 831.

Pas-de-Calais.

- Deusy (363) (élu) 9 913. Sens, invalidé, 9 500.

- Ribot, républicain (élu) 7 532. Dussaussoy, invalidé, 6 465.

Basses-Pyrénées.

- Vignancour (363) (élu) 9 788. Planté, invalidé, 7 849.

Seine-Inférieure.

- Peulevey, républicain (élu) 8 010. Marteau, 2 738.

Vaucluse.

- Alfred Naquet (363) (élu) 8 688. (Sylvestre, invalidé, n'est représenté pas).

- Poujade (363) (élu) 7 130. Alphonse Gent (363) (élu) 40 323. Billiotti, invalidé, 8 403.

Vendée.

- Jenty (363) (élu) 9 921.

Haute-Vienne.

- Labuze, républicain, 6 630. Lavignière (363), 2 557. Lezaud, invalidé, 6 340. (Il y a ballottage).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 9 avril, 1 h., soir.

Madame Dufaure a succombé hier matin aux suites de la maladie de langueur dont elle souffrait depuis longtemps.

Le Maréchal de Mac-Mahon a immédiatement fait exprimer à M. Dufaure la vive part qu'il prenait au malheur qui venait de le frapper.

Paris 9 avril, 1 h. 30 m., soir.

La nuit dernière le chef de cabinet anglais, lord Beaconsfield, a prononcé devant la Chambre des lords un grand discours disant que la politique anglaise n'a pas changé et que le traité de San Stefano doit être soumis à l'Europe, sinon que la guerre deviendra inévitable. Même langage, mais moins accentué, tenu par les autres ministres à la Chambre des Communes.

Bourse de Paris.

Cours du 9 avril.

Rente 3 p. 100, 72.75. — 4 1/2 p. 100, 102.00. — 5 p. 100, 109.70.

VALEURS DIVERSES au comptant.

CLOTURE du 8 avril. CLOTURE précédente.

Banque de France, 5 100, 5 100.

Crédit foncier, 625 50, 623 75.

Orléans-Actions, 1 127 50, 1 120 00.

Orléans-Obligations, 344, 342 50.

Suez, 733 75, 722 50.

Italian 5 p. 100, 70 95, 70 30.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Voici encore un éclatant témoignage de l'efficacité du **Phosphate de fer de Leras**, docteur ès-sciences, pour la guérison des pâles couleurs, des maux d'estomac, et de toutes les maladies ayant pour cause l'appauvrissement du sang. Comme toujours il vient des médecins les plus hauts placés :

« Sa forme liquide lui donne un avantage immense sur la Pilule, il est pour moi supérieur aux préparations iodées.

ARNAL, ex-médecin de S. M. l'Empereur.
 » De tous les ferrugineux nous n'en connaissons pas qui agisse aussi promptement et aussi favorablement... sans fatigue pour l'estomac.
 — BELLOC, BAUME, BIGOT, FOLLET et PREVOST, médecins des hôpitaux. »

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faible-se, rétéon, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Dartres ; M. Gr. Voos, de Liège, abandonné

par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — M° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Quel est le meilleur Journal financier le plus complet et le mieux renseigné ?... C'est le **MONITEUR DES VALEURS A LOTS**.
 Abonnement : 1 fr. par an, 46, rue Laffitte, Paris.

Compagnie des Indes.

C'est à cette époque de demi-saison qu'on apprécie surtout le *Cachemire de l'Inde*. Ce précieux tissu constitue des costumes charmants qui se portent par tous les temps et à toutes les heures du jour. Nous ne parlons pas ici du vulgaire cachemire, mais bien de la véritable étoffe orientale qui se trouve à la *Compagnie des Indes*, 34, boulevard Haussmann, PARIS, la plus importante et la mieux assortie des spécialités de Cachemire de l'Inde, foulard de l'Inde, tissus exotiques. Echantillons et marchandises franco.

Crédit foncier de France.

Tirage du 5 avril 1878.

3^e tirage des Obligations foncières de 400 fr. 3 % libérées de 60 francs.
 Le N° 183,883 remboursé à 100,000 fr. ;
 — le N° 148,629 remboursé à 50,000 fr. ;
 — les N°s 277,914, 361,442 remboursés chacun à 10,000 fr. ; — les N°s 413,749, 251,154, 288,036, 34,293, 42,563, 14,682, 130,049, 200,532, 315,923, 172,219, 29,725, 609,360, 170,221, 170,111, 139,900, 504,220, 65,669, 353,173, 260,132, 186,425, 347,091, 15,017, 410,824, 76,929, 309,543, 77,164, 80,381, 7,647, 495,467, 104,974 remboursés chacun à 1,000 fr.

TRÉSOR DE LA POITRINE

Pâte Pectorale balsamique de Dégénétais, très-efficace contre les toux, catarrhes, enrrouements, oppressions. Dépôts dans les pharmacies.

Le **PURGATIF** le plus agréable et le plus efficace est le **Chocolat de Desbrière**, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (*Se méfier des contrefaçons*)

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr OMBÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Depuis quelque temps, nous avons cru devoir appeler l'attention des malades sur les

remarquables propriétés des *Capsules de Goudron de Guyot* dans les cas de rhume, bronchite, catarrhe, phthisie, ou autres affections des bronches et des poumons. Une chose nous a frappé, c'est que la plupart des personnes venant à notre pharmacie, pour nous demander ce produit, n'ont pas retenu le nom du médicament et le désignent sous le nom de pilules, globules et même pastilles. Lorsqu'on s'adresse directement à notre maison. Il nous est facile de rectifier la mémoire de l'acheteur, mais il peut n'en être pas ainsi lorsqu'on se présente dans une autre pharmacie, et cela peut prêter à de fâcheuses confusions.

Nous prions donc les acheteurs de vouloir bien remarquer et se rappeler le nom du médicament : *Capsules de Goudron Guyot*. De plus, pour éviter toute erreur, on voudra bien se souvenir que notre signature GUYOT est imprimée en trois couleurs sur l'étiquette de chaque flacon. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinet et dans la plupart des pharmacies.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Voulez-vous guérir vos rhumes aigus ou chroniques, bronchites, catarrhes, asthme, irritations de la poitrine et de la gorge, ainsi que vos douleurs, sciattique, Lumbago, etc., sans prendre la moindre drogue, appliquez-vous un **PAPIER LARDY à l'Extrait de piment**, qui déplace le mal en détournant le sang vers la peau. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

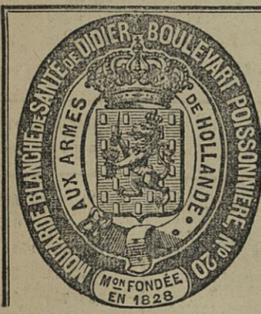
Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811
PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.



Graine de Moutarde Blanche de Santé DE DIDIER

UN DEMI-SIÈCLE de succès atteste les merveilleuses vertus de la Graine de Moutarde Blanche de Didier et justifie la popularité de cet incomparable médicament. Aucun traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux lorsque l'on veut purifier le sang, dissoudre les humeurs et rétablir l'équilibre dans les fonctions. Aussi, les Professeurs TROUSSEAU et PIDOUX dans leur savant traité de Thérapeutique, recommandent-ils cette précieuse graine, surtout dans les maladies de l'estomac, Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, dans celles de l'intestin et du foie, contre les Dartres, les Hémorroïdes, les Constipations opiniâtres, les Rhumatismes, les Affections utérines et en particulier celles qui accompagnent l'époque critique. — Dépôt : A Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par **GALLIOT**

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, PARIS.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la



C'est la **PILE ELECTRIQUE PRATIQUE** mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie **LACOMBE**, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie **LACOMBE**, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie **LACOMBE** à Cahors

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

LES CÉLÉBRITES MÉDICALES

recommandent l'emploi

SAVON ROYAL de THRIDACE

de VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.